

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20200213-022**

**du 13 février 2020**

**n°022**

**page 1/2**

**EXTRAIT :**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 30 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, P. CANTINOLLE.

**POUVOIRS ( 6 ) :**

1. N. CASSAN FAUX donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
2. E. FARHAT donne pouvoir à P. MIS
3. G. MESLEM donne pouvoir à AF. BOURAT
4. M. MONTASSIER donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
5. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à F. BRAUD
6. K. WEINLAND donne pouvoir à F. MERY

**EXCUSES ( 3 ) :** M. METAIS, L. GUILLARD, G. MICHAUD

**Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN**

**RAPPORTEUR : Monsieur Thomas BAUDIN**

**OBJET : Attribution de subventions à divers organismes - 2ème versement**

*La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations et des actions spécifiques qui revêtent un intérêt local. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines ont transmis tardivement leur dossier et des demandes exceptionnelles ou complémentaires sont également intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire. Chaque dossier de demande a fait l'objet d'une instruction spécifique par le service concerné et l'élu délégué du secteur qui permet de faire les propositions d'attribution listées en annexe.*

\*\*\*\*\*

**VU** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association ,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération n° 2 du conseil municipal du 10 décembre 2019 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2020, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

**CONSIDERANT** l'examen des demandes de subventions présentées par les divers organismes, aboutissant à l'annexe ci-jointe,

**CONSIDERANT** que les activités concernées sont d'intérêt local,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20200213-022**

**du 13 février 2020**

**n°022**

**page 2/2**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer les subventions aux associations et divers organismes au titre de l'année 2020 telles que présentées dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions.

*La dépense est imputée au chapitre 65 (article 6574) et aux fonctions telles que précisées dans le tableau annexe de l'exercice 2020.*

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation.  
Pour le maire et par délégation.  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

